|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2016Genève, 25 mai - 2 juin 2016** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 7**  | **Document C16/22-F** |
| **25 mai 2016** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| CINQUIèME RAPPORT ANNUEL DU COMITé CONSULTATIF INDéPENDANT POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG) |

J'ai l'honneur de communiquer aux Etats Membres du Conseil un rapport du Président du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG). Le présent rapport sera complété, après la réunion du CCIG (9-11 mai 2016), par un Addendum relatif à la vérification extérieure des comptes.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

CINQUIèME RAPPORT ANNUEL DU COMITé CONSULTATIF INDéPENDANT
POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG)

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document constitue le rapport annuel que le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) soumet au Conseil de l'UIT. Ce rapport contient les conclusions et les recommandations qu'il a formulées, conformément à son mandat, concernant la fonction d'audit interne, la gestion des risques et les contrôles internes, les états financiers, la comptabilité, la vérification extérieure des comptes et l'évaluation, en vue de leur examen par le Conseil.Dans ce cinquième rapport annuel qu'il soumet au Conseil de l'UIT, le Comité fait le point des sujets qu'il a traités et des activités qu'il a réalisées depuis mai 2015. Il présente des recommandations concrètes, dans le but d'améliorer les modalités relatives au suivi, aux contrôles internes et à la gouvernance, afin de mieux répondre aux besoins actuels de l'Union. Le CCIG invite le Conseil à approuver ses recommandations pour que soient prises, dans les meilleurs délais, des mesures constructives susceptibles de renforcer le principe de responsabilité.Suite à donnerLe Conseil est invité à **approuver** le rapport du CCIG et ses recommandations.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 162*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) *(Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Décision 565*](http://www.itu.int/md/S11-CL-C-0109/fr)*;* [*Document*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/fr)[*C12/44*](http://www.itu.int/md/S12-CL-C-0044/fr) *(Premier rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C13/65 + Corr.1*](http://www.itu.int/md/S13-CL-C-0065/fr) *(Deuxième rapport annuel du CCIG au Conseil);* [*Document C14/22 + Add.1*](http://www.itu.int/md/S14-CL-C-0022/fr) *Troisième rapport annuel du CCIG au Conseil et* [*Document C15/22 + Add.1-2*](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0022/fr) *(Quatrième rapport annuel du CCIG au Conseil).* |

# 1 Introduction

1.1 Le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) exerce des fonctions consultatives spécialisées afin d'aider le Conseil ainsi que le Secrétaire général à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance pour ce qui est de l'établissement de rapports financiers, des modalités relatives aux contrôles internes, des procédures de gestion des risques et des procédures de gouvernance ainsi que d'autres questions en rapport avec les audits, conformément à son mandat. Le CCIG contribue donc à améliorer la transparence, à renforcer le principe de responsabilité et à favoriser une bonne gouvernance. Le CCIG ne procède à aucun audit et ses fonctions ne font pas double emploi avec les fonctions de responsabilité ou d'audit, internes ou externes. Il veille à garantir une utilisation optimale des ressources affectées aux audits ou autres, conformément au cadre général de l'UIT donnant des assurances.

1.2 En 2016, le Comité a accueilli deux nouveaux membres nommés par le Conseil, à savoir Mme Aline Vienneau (Canada) et M. Kamlesh Vikamsey (Inde) (remplaçant M. Thomas Repasch et M. Eric Adda), qui ont pu suivre une séance d'information d'une journée organisée par la direction de l'UIT et le Président du CCIG.

1.3 La composition actuelle du CCIG est la suivante:

– Dr. Beate Degen (Président)

– M. Abdessalam El Harouchy

– M. Graham Miller

– Mme. Aline Vienneau

– M. Kamlesh Vikamsey

1.4 Depuis qu'il a soumis son quatrième rapport annuel (Document [C15/22 + Add.1-2](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0022/en)) et son Rapport supplémentaire (Addenda 1 et 2 au Document C15/22) au Conseil, à sa session de 2015, le CCIG s'est réuni les 20 et 21 octobre 2015, les 24 et 25 février 2016 et du 9 au 11 mai 2016. Il a intégré les conclusions de ses réunions d'octobre, de février et de mai dans le présent cinquième rapport annuel qu'il soumet au Conseil. Les rapports des réunions du Comité ainsi que ses rapports annuels et d'autres documents essentiels peuvent être consultés par les membres de l'UIT dans la partie du site web de l'UIT consacrée [au CCIG](http://www.itu.int/en/council/Pages/imac.aspx), sous [Conseil de l'UIT](http://www.itu.int/en/council/2016/Pages/default.aspx).

1.5 Participation aux réunions du CCIG: Dr. Degen, M. El Harouchy et M. Miller ont assisté à toutes les réunions; Mme Vienneau et M. Vikamsey, depuis leur nomination, ont assisté aux deux réunions tenues en 2016; et M. Repasch, avant de quitter le Comité, a assisté à la réunion d'octobre 2015. M. Eric Adda n'a pas été en mesure d'assister à la réunion d'octobre 2015.

1.6 Depuis le dernier rapport annuel qu'il a soumis au Conseil à sa session de 2015, le CCIG a examiné toutes ses responsabilités, à savoir la fonction d'audit interne, la gestion des risques, les contrôles internes, l'évaluation, les états financiers vérifiés et l'établissement de rapports financiers et la vérification extérieure des comptes.

1.7 Afin d'améliorer encore la communication avec les parties prenantes, le CCIG s'est entretenu avec le Président du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), ainsi qu'avec le Président du Groupe de travail du Conseil sur les options à long terme pour les locaux du siège de l'Union (GTC-HQP) et a assisté aux débats des réunions d'octobre 2015 et de février 2016 du Groupe GTC-FHR, qui étaient consacrés aux questions relatives aux domaines de compétence du Comité. Au cours de ses réunions, le CCIG a eu des discussions sur les questions de fond avec le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, le Département de la planification stratégique et des relations avec les membres, le Département de la gestion des ressources financières, l'Auditeur interne, le Vérificateur extérieur des comptes et d'autres représentants de la direction, selon les besoins.

# 2 Suite donnée au quatrième rapport soumis par le CCIG au Conseil à sa session de 2015 et état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du CCIG

2.1 Afin d'aider le Conseil à suivre les mesures prises en application des recommandations du CCIG, le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations qu'il avait formulées précédemment: 4 des 6 recommandations qu'il avait formulées en 2015 ont été mises en oeuvre; 6 des 9 recommandations qu'il avait formulées en 2014 ont été mises en oeuvre; 7 des 8 recommandations qu'il avait formulées en 2013 ont été mises en oeuvre; et 5 des 6 recommandations qu'il avait formulées en 2012 ont été mises en oeuvre.

2.2 Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces Recommandations précédentes. Des statistiques détaillées sur le taux de mise en oeuvre des Recommandations du CCIG sont données dans l'Annexe 1.

2.3 Le Conseil est prié de bien vouloir noter que, dans son quatrième rapport annuel en 2015, le Comité avait attiré l'attention sur des modifications apportées à son mandat qui avait été approuvé par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Busan en 2014 (PP-14). Dans le cadre d'une de ces modifications (au paragraphe 2 du mandat), une attribution importante du Comité avait été supprimée par erreur, à savoir celle consistant pour le CCIG à donner des avis au Conseil sur les mesures prises par la direction de l'UIT pour donner suite aux recommandations relatives à l'audit. Or, il s'agit d'une disposition essentielle et classique pour garantir le respect du principe de responsabilisation. Le CCIG a donc recommandé que cette attribution soit réintégrée dans le mandat du Comité à la PP-18. Dans l'intervalle, pour éviter toute confusion ou tout malentendu concernant le rôle du CCIG, le Comité a indiqué qu'il avait l'intention de continuer de s'acquitter de cette responsabilité et a invité le Conseil à entériner l'intention du CCIG de procéder ainsi.

# 3 Principales questions examinées, conclusions et recommandations pour 2016

Contrôles internes

3.1 Dans son quatrième rapport annuel, le CCIG a pris note avec satisfaction du fait que la publication d'une déclaration sur les contrôles internes avec le rapport annuel de gestion financière fait désormais partie d'une procédure ordinaire à l'UIT.

3.2 Le Comité a pris note du fait que la déclaration sur les contrôles internes est, depuis 2015, étayée par des certifications de la haute direction adressées au Secrétaire général, attestant que celle-ci s'est acquittée de ses responsabilités concernant le système de contrôles internes.

Gestion financière

3.3 Le Comité a été informé de la politique des taux d'intérêts négatifs appliquée par les banques suisses au-dessus d'un montant de 10 millions CHF, ce qui exige une grande vigilance et une grande réactivité de la part de l'UIT.

3.4 Le Comité a examiné le projet de rapport de gestion financière. Il a débattu avec la direction d'un certain nombre de points dans les états financiers et les notes relatives à ces états financiers et a proposé d'apporter plusieurs modifications en ce qui concerne la présentation. Le Comité a examiné les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation du passif de l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI), la présentation de l'information sectorielle, les résultats financiers d'ensemble pour 2015 ainsi que les modifications à apporter au format du rapport de gestion financière.

3.5 Le Comité a examiné les conséquences du passif de l'ASHI sur la situation financière de l'Union et a encouragé la direction à élaborer, pour l'avenir, un plan de financement de ce passif. Le CCIG a également encouragé la direction à rester vigilante en ce qui concerne les réponses plus générales apportées par d'autres organisations du système des Nations Unies au problème de l'ASHI. Un groupe de travail sur l'ASHI, créé à l'échelle des Nations Unies, adressera des recommandations au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, dans le cadre de son rapport final en 2018.

3.6 Le Vérificateur extérieur des comptes a soulevé la question de l'utilisation du taux d'intérêt appliqué aux obligations émises par des banques suisses et non des taux d'intérêt appliqués aux obligations émises par les sociétés comme base pour le taux d'actualisation actuellement appliqué pour l'évaluation actuarielle de l'ASHI. Le CCIG a encouragé la direction à débattre avec les actuaires du taux d'actualisation approprié à appliquer et des éventuelles incidences de l'application de ce taux sur le passif de l'ASHI.

3.7 Le Comité a également examiné la présentation des principaux indicateurs financiers qui ont été inclus dans le rapport de gestion financière à la suite d'une recommandation du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines. Le Comité est d'avis que ces informations ne devraient pas faire partie des états financiers. Elles pourront être fournies par la direction dans son rapport.

3.8 Le Comité a également examiné avec la direction le problème que posent les changements qui seront prochainement apportés dans le système des Nations concernant l'âge de la cessation de service, lesquels, s'ils sont mis en oeuvre, pourraient avoir des incidences financières pour l'organisation. Conformément au plan financier de l'Union pour la période 2016-2019, un fonctionnaire sur trois partant à la retraite ne serait pas remplacé. Conformément à la recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies préconisant de fixer à 65 ans l'âge obligatoire de départ à la retraite, à compter de 2018, l'UIT se trouverait confrontée à un problème financier avec les fonctionnaires qui auraient le choix de rester dans l'organisation entre 62 et 65 ans. Il est en effet apparu qu'il pourrait manquer 8,3 millions CHF (18 postes identifiés comme non budgétés si les fonctionnaires décidaient de rester jusqu'à l'âge de 65 ans). L'option d'un départ anticipé à la retraite a été identifiée et nécessite le prélèvement d'un montant de 3 millions sur le Fonds de réserve qui a été approuvé par le Conseil à sa session extraordinaire en 2015 à Busan (Décision 582). Le Conseil doit donc prendre une décision concernant l'approbation de l'âge obligatoire de départ à la retraite à 65 ans à compter du 1er janvier 2018, qui servira d'hypothèse pour l'élaboration du budget biennal couvrant la période 2018-2019.

**Recommandation 1 (2016):** Le CCIG recommande d'inclure les informations relatives aux principaux indicateurs financiers dans l'avant-propos du Secrétaire général figurant dans le rapport de gestion financière et non dans les états financiers.

**Recommandation 2 (2016):** Le CCIG recommande d'inclure dans le rapport de gestion figurant dans le rapport de gestion financière une certification des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

**Recommandation 3 (2016):** Le CCIG recommande que l'UIT examine plus avant avec les actuaires la question de savoir quelle base prendre le taux d'intérêt appliqué aux obligations émises par les banques suisses ou le taux d'intérêt appliqué aux obligations émises par des sociétés, pour le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation actuarielle du passif de l'ASHI ainsi que les éventuelles incidences.

**Recommandation 4 (2016):** Le CCIG recommande que la direction de l'UIT suive les discussions du Groupe de travail des Nations Unies sur l'ASHI et élabore un plan de financement de ce passif pour l'avenir.

**Recommandation 5 (2016):** Le CCIG recommande d'améliorer la présentation et la lisibilité des états financiers, en envisageant notamment de supprimer les références aux informations financières sur le passage aux normes IPSAS, si elles ne sont pas exigées en vertu des normes, en raison du temps écoulé.

Gestion des risques

3.9 Le CCIG a pris note des progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'une gestion systématique des risques à l'UIT et s'en est félicité. La méthode retenue consistant à établir et tenir à jour une liste des principaux risques, à identifier les pilotes des risques chargés de mettre en oeuvre les mesures d'atténuation de ces risques et d'assurer un examen périodique par la haute direction dans le cadre du processus de suivi de la mise en oeuvre des plans opérationnels à l'UIT est conforme à la Recommandation 4 (2015) du CCIG.

3.10 Le CCIG a examiné les avantages que pourrait présenter une méthode de gestion des risques pour la mise en oeuvre des grands projets et a suggéré que la direction de l'UIT réfléchisse à la mise en place d'une méthode solide de gestion des risques au niveau des projets.

3.11 Pour perfectionner la gestion globale des risques à l'UIT, il faut encore mettre en place au niveau institutionnel de l'organisation un registre regroupant les risques afin d'avoir une vue d'ensemble complète garantissant une corrélation des risques dans les différents domaines et une transparence au niveau global de risque. Ce registre des risques institutionnels comportant des personnes désignées comme principaux pilotes des risques devrait être géré dans le cadre des procédures internes et faire l'objet d'un examen périodique par la direction. Enfin, comme le CCIG l'avait précédemment recommandé, il faudrait que le registre des risques de haut niveau soit suivi au niveau institutionnel tant par la haute direction que par l'organe directeur, ce suivi étant un volet essentiel d'une bonne gouvernance.

3.12 Les registres de risques actuels comprennent des pilotes des risques, cette fonction n'étant pas confiée dans la plupart des cas à une personne en tant que telle mais à une unité organisationnelle. Pour garantir la prise en charge de ces registres et suivre les bonnes pratiques, le CCIG a réfléchi avec l'UIT à la possibilité d'inclure des personnes en tant que pilotes des risques.

3.13 Une fois établie la gestion des risques au niveau institutionnel, le CCIG a insisté sur l'importance pour l'UIT d'évoluer vers l'élaboration et la mise en oeuvre d'une déclaration sur le goût du risque qui revêt de plus en plus d'importance pour orienter une organisation à un niveau acceptable de tolérance aux risques (par exemple tolérance zéro pour la fraude et la conformité et plus grande tolérance pour les risques en matière d'innovation) et de mettre en place les contrôles pertinents. Le Comité a donné quelques avis préliminaires sur cette question et fournira au besoin d'autres avis dans l'avenir. Le CCIG a donc invité l'UIT a élaborer un projet de politique de gestion des risques et de déclaration sur le goût du risque, pour examen.

3.14 Le Comité a également insisté sur la nécessité pour l'UIT de mettre en place des contrôles internes tout au long du processus de gestion des risques. L'existence de contrôles périodiques et automatisés permettra d'accroître la résilience de l'organisation aux risques.

**Recommandation 6 (2016):** Le CCIG recommande que l'UIT mette en place au niveau institutionnel une vision d'ensemble complète des principaux risques de haut niveau.

**Recommandation 7 (2016):** Le CCIG recommande que l'UIT mette en évidence les contrôles qui ont été mis en place dans le processus de gestion des risques afin d'atténuer les risques et d'identifier les lacunes dans les différents contrôles.

**Recommandation 8 (2016):** Le CCIG recommande que des personnes soient désignées comme pilotes des risques dans le système de gestion des risques.

**Recommandation 9 (2016)**: Le CCIG recommande que l'UIT commence à réfléchir à l'élaboration d'une politique de gestion des risques et d'une déclaration sur le goût du risque.

Vérification extérieure des comptes

3.15 Le Comité a continué de rencontrer régulièrement les vérificateurs extérieurs des comptes pour examiner le processus d'élaboration du rapport de vérification extérieure.

3.16 Le Comité a interrogé le Vérificateur extérieur des comptes dans plusieurs domaines: indépendance des vérificateurs, difficultés importantes qu'ils auraient pu rencontrer pour procéder à la vérification des comptes, cas éventuels de fraude ou d'irrégularité ou bien encore cas où ils auraient été gênés dans leurs travaux, erreurs non rectifiées, limitation du champ d'action, travaux en suspens, opinion d'audit, éventuels états financiers manquants, conclusions concernant les bureaux régionaux et les inventaires physiques, existence d'une lettre de la direction et son contenu, efficacité de l'audit interne et suite donnée aux recommandations précédentes du Vérificateur extérieur des comptes.

3.17 Le CCIG s'est enquis des changements qui seront prochainement apportés au champ d'application et à la forme du rapport de vérification (rapport relatif aux principales questions d'audit) à la suite des modifications apportées aux normes internationales d'audit pour 2017. Le Comité a encouragé les vérificateurs extérieurs des comptes à examiner ces questions plus avant avec la direction de l'UIT et avec le CCIG dès que possible.

3.18 Le CCIG prend note du fait que le rapport du Vérificateur extérieur des comptes n'était pas disponible pour examen au moment où il a tenu sa 14ème réunion (9-11 mai 2016) mais qu'il est fait maintenant l'objet d'un addendum au présent rapport.

Audit interne

3.19 Le CCIG a continué de suivre avec attention les activités de l'Unité de l'audit interne de l'UIT au cours de l'année qui s'est écoulée.

3.20 Le CCIG a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne les activités d'audit interne. Le Comité a passé en revue les résultats des rapports d'audit pour 2015/2016.

3.21 Dans le rapport sur les activités d'audit interne, le Comité a noté que le temps alloué et les ressources affectées à la coordination des travaux avec le Vérificateur extérieur des comptes n'avaient pas été utilisés en 2015. La portée et la nature de la coopération entre l'Auditeur interne et le Vérificateur extérieur des comptes doivent être améliorées conformément aux dispositions relatives aux bonnes pratiques.

3.22 A terme, afin de faciliter l'examen effectué par le CCIG, il serait utile de fournir, dans les rapports sur les activités d'audit interne, des précisions sur les écarts entre le temps effectif et le temps prévu au budget pour les audits et d'autres activités.

3.23 Le CCIG a examiné les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne ainsi que la suite donnée à ces recommandations. Il a noté que, même si l'efficacité du suivi des recommandations a continué d'être améliorée, le processus de mise en oeuvre d'un certain nombre de recommandations qui n'ont toujours pas été mises en application était trop long, et qu'il fallait résoudre ce problème. Lorsque la suite donnée par la direction aux recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne demeure trop lente, le CCIG considère qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de responsabilisation pour permettre au Secrétaire général de faciliter la mise en oeuvre de ces recommandations. En conséquence, le Comité encourage la direction à établir un processus amélioré, afin de garantir une plus grande réactivité et d'accélérer l'application des recommandations formulées par l'Unité de l'audit interne.

3.24 Le CCIG a examiné les rapports d'audit interne suivants:

– audit des déplacements entre le siège de l'UIT et les bureaux régionaux/bureaux de zone;

– audit de l'examen et de l'éventuel déclassement de postes vacants;

– audit des processus liés à la trésorerie et aux investissements;

– cadre réglementaire interne de l'UIT (ordres de service);

– audit des licences de logiciels;

– utilisation de papier en interne;

– audit du Bureau régional et des bureaux de zone pour la région Afrique.

3.25 Le CCIG a relevé qu'il serait préférable que la direction examine certaines questions ayant fait l'objet d'un audit, par exemple le rapport d'audit sur l'utilisation du papier en interne au sein du secrétariat. De l'avis du Comité, l'importance relative et le risque d'audit, de même que les coûts d'économies résultant de l'achat de papier, ne justifient pas totalement la décision de procéder à cet audit. En outre, le Comité a noté qu'il n'avait pas été fait mention dans le rapport de la suite donnée par la direction aux recommandations.

3.26 Le Comité a examiné le rapport d'audit des licences de logiciels et a pris note des problèmes de conformité et de sécurité qui, d'un point de vue de bonne gouvernance, risquent d'exposer l'organisation à des risques de cyberfraude et de virus qui iraient de pair avec des coûts inutiles. Le Comité a encouragé le Secrétaire général et le Vice‑Secrétaire général à consacrer davantage de temps à la question de la sécurité informatique, d'autant que l'UIT devrait être considérée comme un modèle pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le CCIG s'est également penché sur la nécessité, pour l'UIT, de mettre en place une structure de gouvernance en matière informatique, composée d'experts éminents capables d'examiner et de traiter des problèmes donnés ainsi que les politiques actuellement en place. Sur la base de ce rapport d'audit, le CCIG s'est demandé si le système de sécurité interne était ultra moderne. Le Comité a noté que l'Unité d'audit interne devrait privilégier les audits de ce type, mais relève que le rapport ne contient aucune recommandation selon laquelle des risques majeurs sont possibles et suggère que les recommandations soient plus pertinentes.

3.27 Le CCIG a examiné l'Audit du Bureau régional et des bureaux de zone pour la région Afrique (Dakar, Sénégal, Yaoundé et Cameroun) et formulé des observations sur les questions de sécurité. Le CCIG a souligné que la conclusion du rapport d'audit était très négative, encore que la recommandation était considérée comme d'une importance majeure, mais pas essentielle. En outre, le CCIG a noté que le budget était constamment dépassé dans les Régions, et a fait observer que les renseignements fournis à cet égard par la direction étaient insuffisants, étant donné que les dépenses de personnel auraient dû être plus prévisibles. Enfin, le Comité a noté qu'il n'existait aucun rapport d'activité sur les projets et a préconisé une plus grande transparence sur la manière dont les processus de planification et d'établissement du budget s'effectuent ainsi que sur la manière d'expliquer les dépassements budgétaires.

3.28 Le CCIG a pris note des travaux effectués par l'Auditeur interne sur les processus liés à la trésorerie et aux investissements, qui tiennent compte du risque lié à la mise en oeuvre par la Banque nationale suisse de taux d'intérêt négatifs, qui risquent d'avoir des incidences sur les liquidités en francs suisses de l'UIT. L'Unité de l'audit interne a repéré des domaines à améliorer et des risques associés aux processus en place concernant la trésorerie et aux investissements.

3.29 Le CCIG a examiné le plan d'audit pour 2016 et s'est penché notamment sur la mesure dans laquelle le Plan proposé reposait sur: i) une évaluation suffisante des risques conforme aux besoins de l'organisation; ii) les recommandations présentées par l'équipe de validation extérieure de la fonction d'audit interne; et iii) les recommandations formulées précédemment par le CCIG et les Vérificateurs extérieurs des comptes.

3.30 De l'avis du CCIG, le plan d'audit doit encore indiquer, avec des explications à l'appui, les résultats de l'évaluation annuelle du risque d'audit, fournir des éléments attestant qu'il existe un lien beaucoup plus clair et explicite entre l'évaluation des risques effectuée par l'Unité de l'audit interne et le choix des sujets d'audit pour l'année à venir et établir un cycle approprié de couverture par l'audit de tous les principaux risques pendant une période acceptable, par exemple sur la base d'un cycle de 3 ou 5 ans.

3.31 Le Comité a étudié les questions proposées pour 2016 et les budgets alloués pour les travaux en termes de durée de l'audit, aussi bien pour le travail d'audit direct que pour les activités d'appui indirectes.

3.32 Le CCIG a noté qu'au stade de la planification, des durées similaires étaient presque indifféremment allouées aux travaux d'audit directs. En outre, le Comité n'a pas indiqué clairement les raisons pour lesquelles certains sujets d'audit étaient retenus, en termes de priorité et de risques. De l'avis du Comité, il serait peut-être préférable que certaines questions soient traitées par la direction, au lieu d'utiliser les ressources limitées de la fonction d'audit interne.

3.33 Le CCIG a pris note de l'évolution en matière d'effectifs observée l'année dernière en ce qui concerne la fonction d'audit interne. Le CCIG se déclare satisfait du niveau de ressources allouées à l'Unité d'audit interne.

**Recommandation 10 (2016)**: Le CCIG recommande que les plans d'audit futurs fassent apparaître les résultats de l'évaluation annuelle du risque d'audit et fournissent des éléments attestant l'existence d'un lien plus clair et explicite entre l'évaluation des risques et le choix des sujets d'audit pour l'année à venir.

**Recommandation 11 (2016)**: Le CCIG recommande que les ressources de l'Unité de l'audit interne soient utilisées de manière adaptée et fassent l'objet d'une gestion rigoureuse, de façon à tirer le meilleur parti possible des travaux d'audit directs.

**Recommandation 12 (2016)**: Le CCIG recommande que les relations, l'interaction et l'échange d'informations entre l'Unité de l'audit interne et le Vérificateur extérieur des comptes soient officialisés.

Options pour les locaux du siège de l'Union sur le long terme

3.34 Dans son quatrième rapport annuel publié en 2015, le CCIG a encouragé le Groupe de travail du Conseil sur les options à long terme pour les locaux du siège de l'Union (GTC-HQP) à progresser dans ses travaux, en vue d'examiner toutes les options réalistes et cohérentes concernant les locaux du siège de l'UIT.

3.35 Le CCIG a collaboré avec le Président du Groupe de travail du Conseil, qui a participé à deux de ses réunions et informé le Comité des progrès réalisés et de l'issue des débats.

3.36 Le Comité a examiné le rapport soumis par le GTC-HQP au Conseil. De l'avis du CCIG, ce rapport offre une comparaison approfondie, impartiale et de qualité entre les différentes options. Le Comité a pris note de la rapidité du processus et de l'avancement des travaux du Groupe et appuie les résultats des travaux. Les membres du CCIG sont très satisfaits de constater que l'UIT a étudié la recommandation précédente formulée par le CCIG en 2014.

3.37 Si le Conseil approuve la proposition du GTC-HQP, le CCIG souhaiterait encourager le Conseil à instituer un Conseil consultatif, chargé de superviser la mise en oeuvre du projet, suivant la recommandation faite par le GTC-HQP. Le CCIG est convaincu que l'assistance de professionnels lors du processus de vente éventuelle de la Tour de l'UIT permettrait de dégager des bénéfices financiers de la vente de la Tour. En outre, le CCIG souligne qu'il pourrait être avantageux de s'assurer le concours d'un négociateur professionnel spécialisé, n'ayant aucun intérêt personnel dans l'issue du projet. En outre, il sera indispensable d'assurer une gestion spécialisée du projet et des risques pour la mise en oeuvre de ce projet, et de faire appel à des experts en passation de marchés, de façon que le projet puisse être livré à temps et dans les limites du budget, dans le respect de la réglementation et en évitant toute fraude ou irrégularité.

**Recommandation 13 (2016):** Le CCIG recommande que l'UIT examine les avantages qu'offrirait le recours aux services d'un expert professionnel indépendant lors du processus d'évaluation de la valeur marchande la vente de la Tour de l'UIT et des négociations sur cette vente. Le Comité recommande qu'il soit fait appel à des experts spécialisés, internes ou de l'extérieur, en matière de projets et de gestion des risques, pour la mise en oeuvre de ce projet.

Examen par le CCI de la gestion et de l'administration de l'UIT

3.38 Lors de sa réunion d'octobre 2015, le CCIG a rencontré les Inspecteurs du CCI chargés de procéder à l'examen de la gestion et de l'administration de l'UIT. Le CCI a noté que la mobilisation du Secrétariat de l'UIT et le taux de réponse à l'enquête en ligne réalisée auprès des fonctionnaires avaient donné lieu à une participation exceptionnelle. Le CCIG a relevé que l'objectif du CCI était d'encourager l'examen des questions dans un esprit collégial et d'aider l'organisation à apporter des améliorations structurelles et dans l'ensemble de l'organisation.

3.39 De l'avis du Comité, l'examen effectué par le CCI est un rapport exhaustif et constructif qui traite d'un large éventail de questions qu'il est important d'examiner pour l'UIT.

3.40 Le CCIG a examiné les recommandations formulées par le CCI à l'issue de son examen et les réponses fournies par le Secrétariat de l'UIT. Le CCIG se félicite des recommandations du CCI et se dit convaincu que leur mise en oeuvre contribuera à l'amélioration des processus administratifs et de gestion à l'UIT. D'une manière générale, les recommandations du CCI ont suscité des réactions positives de la part du Secrétaire général, qui a accepté les recommandations, qu'elles soient ou non officielles, formulées par le CCI.

3.41 Le CCIG est favorable à l'idée que le Conseil entérine les recommandations du CCI et suggère également que le Conseil examine les recommandations adressées aux Etats Membres, à la Conférence de plénipotentiaires de 2018 et au Conseil (Recommandation 12: la Conférence de plénipotentiaires est invitée à veiller à ce que le rôle de la présence régionale pour réaliser "Une UIT unie dans l'action" soit intégré dans le Plan stratégique de l'Union et le Conseil devrait faire en sorte que ce rôle soit répercuté dans les plans opérationnels de chaque Secteur).

3.42 Le Comité souhaite en particulier attirer l'attention du Conseil sur les recommandations suivantes:

i) Le Secrétaire général devrait examiner le cadre des comités de gestion pour assurer la synergie et la complémentarité (Recommandation 1).

ii) Le Secrétaire général devrait poursuivre l'élaboration et la fusion des éléments fondamentaux de la responsabilisation dans un cadre de responsabilisation distinct, le présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017 et faire rapport annuellement sur sa mise en oeuvre (Recommandation 4).

iii) Le Secrétaire général devrait élaborer un plan global pour améliorer la stabilité et la prévisibilité de la base financière de l'Union (Recommandation 5).

iv) Le Secrétaire général devrait élaborer et présenter au Conseil une politique de gestion des risques comprenant tous les éléments d'un cadre de gestion des risques institutionnels global (Recommandation 6).

v) Le Secrétaire général devrait présenter au Conseil pour approbation à sa session de 2017 une version mise à jour de la stratégie de l'information et des technologies de l'information incluant tous les aspects de la gestion de l'information et faire rapport annuellement au Conseil sur sa mise en oeuvre (Recommandation 11).

vi) Rôle de la présence régionale pour réaliser "Une UIT unie dans l'action" (Recommandation 12).

3.43 Le CCIG se félicite de l'attention qu'accordera le Conseil aux conclusions figurant dans le rapport du CCI et considère que la direction de l'UIT devrait soumettre un plan d'action, assorti d'échéances précises, pour la mise en oeuvre des Recommandations du CCI. Le CCIG suivra de près les progrès réalisés dans la mise en oeuvre, une fois qu'un plan d'action aura été élaboré.

**Recommandation 14 (2016)**: Sous réserve de l'examen du Conseil, le CCIG recommande que le Secrétariat de l'UIT présente un Plan d'action relatif à la mise en oeuvre des recommandations du CCI, assorti de propositions d'échéances précises.

Suivi et évaluation

3.44 Le CCIG s'est félicité des travaux accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre du plan stratégique de l'UIT et a pris note des faits nouveaux survenus dans la mise en place de processus et de mécanismes institutionnels de contrôle.

3.45 S'agissant de l'évaluation, le CCIG se félicite de l'intérêt manifesté par l'UIT pour créer une fonction d'évaluation. Toutefois, le Comité craint, si l'Unité d'audit interne est amenée à assumer cette activité, que ces ressources ne soient plus affectées aux activités d'audit interne.

3.46 Une évolution de la fonction d'évaluation appellera une gestion rigoureuse des ressources, assortie d'échéances appropriées et dans le cadre d'une planification structurelle des projets, et nécessitera le recours à des spécialistes et à des services d'experts.

4 Divers

4.1 Le CCIG tiendra sa prochaine réunion à l'automne 2015, si possible parallèlement à la réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), qui doit se tenir les 10 et 11 octobre 2016.

4.2 Les membres du CCIG tiennent à remercier chaleureusement les Etats Membres, les membres du GTC-FHR, le Secrétaire général et les fonctionnaires de l'UIT pour leur appui, leur coopération et leur attitude constructive lors de la création, de la poursuite des activités et du fonctionnement efficace du Comité.

4.3 La composition du CCIG, ses responsabilités, son mandat et ses rapports sont disponibles sur le site web public de l'UIT, dans la partie consacrée au CCIG: <http://www.itu.int/en/council/Pages/imac.aspx>.

ANNEXE 1: STATISTIQUES RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CCIG

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Situation générale des recommandations du CCIG pour la période 2012‑2015 | Nombre | % |
| Total | **29** | **100** |
| Mise en oeuvre | 22 | 76 |
| En cours | 7 | 24 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2015 | Nombre | % |
| Total | **6** | **100** |
| Mise en oeuvre | 4 | 67 |
| En cours | 2 | 23 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2014 | Nombre | % |
| Total | **9** | **100** |
| Mise en oeuvre | 6 | 67 |
| En cours | 3 | 33 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2013 | Nombre | % |
| Total | **8** | **100** |
| Mise en oeuvre | 7 | 87 |
| En cours | 1 | 13 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Situation des recommandations formulées par le CCIG en 2012 | Nombre | % |
| Total | **6** | **100** |
| Mise en oeuvre | 5 | 83 |
| En cours | 1 | 17 |
| Non acceptée | 0 | 0 |

 |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_